

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 12/03/2026 - 3284 - 1995 B 00683 - 393 241 252 - ACR SARL

3284

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 - SI
2023

cerfa

N° 11084*

Formulaire obligé
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/23	et clos le	31/12/23	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
ACR 9 RUE DE FLEURY 77190 VILLIERS-EN-BIERE			
SIRET	3 9 3 2 4 1 2 5 2 0 0 0 2 1	Mel :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITE

Activités exercées	Maconnerie	SIRET	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	3 618	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %			
Autres PV imposables à 19 %					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A			
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
Nom / Adresse	0
N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom / Adresse	
N°	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. La non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
Tél :		Tél :	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :

Pereira Henrique
Zanjanachi Francisco
Baciera
Bhadani
PH
BG
ZF

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en tant que propriétaire ou co-associé	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1		2	3	4	5	6	7	8	
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19%					
						0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLt réalisée au cours de l'exercice					
				MVLt restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Perena Hamique
Zanzucchi Françoise
Garcia Ghislaine

PH
SG
2 F

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		ACR		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		9 RUE DE FLEURY		77190 VILLIERS-EN-BIERE		
SIRET		3 9 3 2 4 1 2 5 2 0 0 0 2 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 3		
		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
	Autres *		014	1 312	016	1 312
	Immobilisations corporelles *		028	70 109	030	53 928
	Immobilisations financières * (1)		040	1 643	042	1 643
	Total I (5)		044	73 065	048	55 241
ACT. CIRCULANT	STOCKS		050		052	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		060		062	
	Marchandises *		064		066	
	Avances et acomptes versés sur commandes		068	594	070	594
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	072	4 242	074	4 242
ACT. CIRCULANT		Autres* (3)	080		082	
	Valeurs mobilières de placement		084	23 419	086	23 419
	Disponibilités		092		094	
	Charges constatées d'avance *		096	28 255	098	28 255
	Total II		110	101 320	112	55 241
Total général (I + II)						46 079
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			7 622
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			762
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			56 437
	Report à nouveau		134			-57 914
	Résultat de l'exercice		136			27 203
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142			34 111
Provisions pour risques et charges						
Total II			154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			7 981
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 93)		172			3 988
	Produits constatés d'avance		174			
Total III			176			11 968
Total général (I + II + III)			180			46 079
MOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	20 919

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Perena Henrique
Zanzuechi Françoise
Guerra Gladys

PH
56
2 F

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ACRNéant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	{ biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires	{ 215 217	214	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				218	147 888
	Production immobilisée*				222	-30 000
	Subventions d'exploitation reçues				224	
	Autres produits				226	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				230	117 888

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				232	
	Variation de stocks (marchandises)*				234	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				236	34 812
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				238	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				240	50 356
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243		235	242	235
	Rémunérations du personnel*				244	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				250	
	Dotations aux amortissements*				252	4 739
	Dotations aux provisions				254	

Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		256	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)						262

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					264	90 142
-------------------------------------	--	--	--	--	-----	--------

Produits financiers (III)	280				270	27 746
---------------------------	-----	--	--	--	-----	--------

Charges financières (V)					272	
-------------------------	--	--	--	--	-----	--

Produits exceptionnels (IV)					294	
-----------------------------	--	--	--	--	-----	--

Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		290	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			

Impôt sur les bénéfices* (VII)					300	543
--------------------------------	--	--	--	--	-----	-----

2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					306	27 203
--	--	--	--	--	-----	--------

B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		27 203	314	
--------------------	--	-----	--	--------	-----	--

Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	543
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cs d'associés	247			330	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				332	
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
---	--	--	--	--	-----	--

Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	BUD (44 sexdecies)	992				
	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645	

Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641	
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		27 746	354

--	--	--	--	--	--	--

Perena Henriques
Zanzacchi Françoise
Girelli Gladstone

PH
SG
ZF

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	1 312	412		414		416	1 312		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	16 863	442	5 911	444		446	22 774		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	27 969	462	15 008	464		466	42 977		
	Autres immobilisations corporelles	470	4 358	472		474		476	4 358		
Immobilisations financières		480	1 643	482		484		486	1 643		
TOTAL		490	52 145	492	20 919	494		496	73 065		

II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500	1 312	502		504		506	1 312	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	16 863	532	222	534		536	17 086	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	27 969	552	4 516	554		556	32 485	
	Autres immobilisations corporelles	560	4 358	562		564		566	4 358	
TOTAL		570	50 502	572	4 739	574		576	55 241	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			

n° Immob	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values				
	①		②		③		④		Court terme *	Long terme			
										19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578		580		582		584		586		581		589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL		596				596		585		597		599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

Pereira Henrique
Zanzucchi Francisco
Sereira Chastelano

PH
SG
ZF

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables : * 24 128 dont imputés sur le résultat :			360	24 128
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	3 618 372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Pereria Henrique
Zan Zucchi Transine
Pereria Christine

PH
SG
ZF

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ACR

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	24 128
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983	24 128
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée			374	16 842
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	8 052
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Pereira Henrique
Zanzucchi Francisco
Seixas Ghislain

PH
SG
ZF

Désignation de l'entreprise : ACR		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne

Pereria Henri que
Zanzuechi Francis
Sereia Ghislane

PH
SG
ZF

Désignation de l'entreprise : ACR		Néant ☒ *
Exercice ouvert le : 01/01/2023	et clos le : 31/12/2023	Durée en nombre de mois 12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Perera Henrique
Zanzuati Francis
Serena Ghislain

PH
 56
 2F

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN

3 9 3 2 4 1 2 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ACR

ADRESSE (voie) 9 RUE DE FLEURY

CODE POSTAL 77190

VILLE

VILLIERS-EN-BIERE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case
révée à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Pereira Henrique
Zungueiro Transine
Sereia Chelani

PH
2 F
56

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DOGFIF N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN

3 9 3 2 4 1 2 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ACR

ADRESSE (voie) 9 RUE DE FLEURY

CODE POSTAL 77190

VILLE VILLIERS-EN-BIERE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

SIREN (si société établie en France) % de détention

*) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

56 Pereira Henrique
Sereia Christam
F H
Zanaguchi Francis
2 F

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

SIREN

3 9 3 2 4 1 2 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ACR

ADRESSE (voie)

9 RUE DE FLEURY

CODE POSTAL

77190

VILLE

VILLIERS-EN-BIERE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MADA Nom patronymique LEGAC Prénom(s) GHISLAINE
 Nom marital PERREIRA % de détention 25,0000 Nb de parts ou actions 125,00
 Naissance : Date 23/08/1956 N° Département 77 Commune MELUN Pays France
 Adresse : N° 9 Voie RUE DE FLEURY
 Code Postal 77190 Commune VILLIERS-EN-BIERE Pays France

Titre (2) MONSI Nom patronymique PERREIRA Prénom(s) HENRIQUE
 Nom marital PERREIRA % de détention 24,0000 Nb de parts ou actions 120,00
 Naissance : Date 25/04/1957 N° Département 99 Commune Pays Portugal
 Adresse : N° 9 Voie RUE DE FLEURY
 Code Postal 77190 Commune VILLIERS-EN-BIERE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Perreira Henrique

PH

Zanquachi Tranquie

ZK

Ghislaine

56



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

SIREN

3 9 3 2 4 1 2 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ACR

ADRESSE (voie)

9 RUE DE FLEURY

CODE POSTAL

77190

VILLE

VILLIERS-EN-BIERE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MADA Nom patronymique ZANZUCCHI Prénom(s) FRANCINE
 Nom marital ZANZUCCHI % de détention 51,0000 Nb de parts ou actions 255,00
 Naissance : Date N° Département Commune Pays France
 Adresse : N° Voie ROURE DE PARIS
 Code Postal 77930 Commune CHAILLY-EN-BIERE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Peren'a Hennique

PM

Zanzucchi Francine

ZF

Peren'a Justine

56

Exercice ouvert le 01/01/23

et clos le

31/12/23

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime simplifié d'imposition

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Régime réel normal

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

ACR

9 RUE DE FLEURY

77190 VILLIERS-EN-BIERE

SIRET 3 9 3 2 4 1 2 5 2 0 0 0 2 1

Mél :

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITE

SIRET

Activités exercées Maçonnerie

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 15 %

3 618

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

PV exonérées (art. 238
quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement
immobilier cotéeBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées relevant du
taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse

N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse

N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐

Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Tél :

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant :

Pereria Henrique Zambrão Frangui PH
Sereia Ghodan 562 F

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2023 ISACOMPTA

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)						c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j		
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8	
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 0 %, 15 % ou 19%					
				0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			MVLIT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
			MVLIT imputée sur les PVLIT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			MVLIT réalisée au cours de l'exercice					
			MVLIT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

Pereira Henrique
Zanzucchi Transine
Pereira Ghislaine

PH
56
ZF

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		ACR		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		9 RUE DE FLEURY		77190 VILLIERS-EN-BIERE	
SIRET		3 9 3 2 4 1 2 5 2 0 0 0 2 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial *	010		012	
	incorporelles { Autres *	014	1 312	016	1 312
	Immobilisations corporelles*	028	70 109	030	53 928
	Immobilisations financières* (1)	040	1 643	042	1 643
	Total I (5)	044	73 065	048	55 241
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés *	068	594	070	594
	(2) { Autres* (3)	072	4 242	074	4 242
ACT. CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	23 419	086	23 419
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	28 255	098	28 255
Total général (I + II)		110	101 320	112	55 241
					46 079
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	7 622		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	762		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	56 437		
	Report à nouveau	134	-57 914		
	Résultat de l'exercice	136	27 203		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	34 111		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	7 981		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 93)	172	3 988		
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	11 968		
Total général (I + II + III)		180	46 079		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	Dont comptes courants d'associés			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations	

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Pereria Henrique
Zanzucchi Francisco
Pereria Guilherme

PH
SG
ZF

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ACR

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		services *		217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	-30 000	
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	117 888	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	34 812	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	50 356	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243		235	244	235	
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254	4 739	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges				262		
Total des charges d'exploitation (II)					264	90 142	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	27 746	
Produits financiers (III) 280							
Charges financières (V)					294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI) {							
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					347		
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quaterdecies D)					348		
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	543	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	27 203	
B- RÉSULTAT FISCAL							
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	27 203	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	543		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)					655	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648	
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641	
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990		
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	27 746	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					354		

Pereira Henrique
 Pereira Othman
 Zangueiro Francisco
 PH
 56
 27

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 312	412		414		416	1 312	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	16 863	442	5 911	444		446	22 774	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	27 969	462	15 008	464		466	42 977	
	Autres immobilisations corporelles	470	4 358	472		474		476	4 358	
Immobilisations financières		480	1 643	482		484		486	1 643	
TOTAL		490	52 145	492	20 919	494		496	73 065	

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	1 312	502		504		506	1 312
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	16 863	532	222	534		536	17 086
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	27 969	552	4 516	554		556	32 485
	Autres immobilisations corporelles	560	4 358	562		564		566	4 358
TOTAL		570	50 502	572	4 739	574		576	55 241

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR		(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			

n° Immob.	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594
TOTAL				596		585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Pereira Henrique
 Zunguachi - Franquie
 Pereira Christiane

PH
 SG
 ZF

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables : * 24 128		dont imputés sur le résultat :	360	24 128
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	3 618 372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Peena Henrique
Zanzucchi Françoise
Sereia Gabriela

PH
SG
ZF

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ACR

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	24 128
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter	
Déficits imputés		983	24 128
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	16 842
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	8 052
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Pereira Henrique
Zanzuachi Francine
Soreira Chelaine

JH
SG
JH

Désignation de l'entreprise : ACR		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024		016
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne

Perrina Hennique

Zanzucchi-François

Guerra Gilles-Lame

PH
SG
ZF

Désignation de l'entreprise : ACR		Néant ☒ *
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023
Durée en nombre de mois		12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		376
Dont apprentis		657
Dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
TOTAL I		106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV - Valeur ajoutée produite		

Perera Henrique

Zanguechi Francisco

Garcia Gislane

PH
SG
ZF

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN

3 9 3 2 4 1 2 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ACR

ADRESSE (voie) 9 RUE DE FLEURY

CODE POSTAL 77190

VILLE VILLIERS-EN-BIERE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention

adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention

adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention

adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention

adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention

adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention

adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention

adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention

i) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Pericia Menique Zanzucchi Fransua
Pericia Zanzucchi 2F

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

31/12/2023

SIREN

3 9 3 2 4 1 2 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ACR

ADRESSE (voie) 9 RUE DE FLEURY

CODE POSTAL 77190

VILLE VILLIERS-EN-BIERE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case
révée à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Pereira Henrique

PH

Zunzucchi

Francine 2F

Sereia Jhoelani

SG

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

SIREN

3 9 3 2 4 1 2 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ACR

ADRESSE (voie)

9 RUE DE FLEURY

CODE POSTAL

77190

VILLE

VILLIERS-EN-BIERE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MADA Nom patronymique LEGAC Prénom(s) GHISLAINE
 Nom marital PERREIRA % de détention 25,0000 Nb de parts ou actions 125,00
 Naissance : Date 23/08/1956 N° Département 77 Commune MELUN Pays France
 Adresse : N° 9 Voie RUE DE FLEURY
 Code Postal 77190 Commune VILLIERS-EN-BIERE Pays France

Titre (2) MONSI Nom patronymique PERREIRA Prénom(s) HENRIQUE
 Nom marital PERREIRA % de détention 24,0000 Nb de parts ou actions 120,00
 Naissance : Date 25/04/1957 N° Département 99 Commune Pays Portugal
 Adresse : N° 9 Voie RUE DE FLEURY
 Code Postal 77190 Commune VILLIERS-EN-BIERE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Perreira Henrique

PM

Langue Française ZF

Perreira Henrique SG

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (art. 38
de l'annexe III au CGI)
(1)☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

SIREN

3 9 3 2 4 1 2 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ACR

ADRESSE (voie)

9 RUE DE FLEURY

CODE POSTAL

77190

VILLE

VILLIERS-EN-BIERE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MADA Nom patronymique ZANZUCCHI Prénom(s) FRANCINE
Nom marital ZANZUCCHI % de détention 51,0000 Nb de parts ou actions 255,00
Naissance : Date N° Département Commune Pays France
Adresse : N° Voie ROURE DE PARIS
Code Postal 77930 Commune CHAILLY-EN-BIERE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Pereira Henrique

PH

Zanzucchi Francis 2 F

Ghislain 56

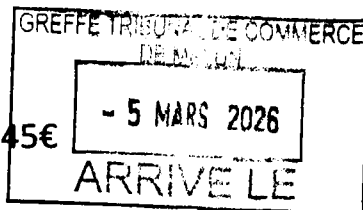
Sarl ACR

SARL au capital de 7622.45€

9 rue de Fleury

77190 VILLIERS EN BIERE

N° siren 393241252



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 30 MAI

Au siège social à 9 heures 30



Les associés de la Société SARL ACR

Société à responsabilité limitée au capital de 7622.45€

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au dit siège sociale sur
Convocation du gérant

Etaient présents :

MR PEREIRA HENRIQUE propriétaire de ----- 120 parts

ME PEREIRA GHISLAINE propriétaire de ----- 125 parts

ME ZANZUCCHI FRANCINE propriétaire de ----- 255parts

Tous les associés étant présents l'assemblée peut donc valablement délibérer
Conformément à la loi

La séance est présidé par le gérant

Monsieur le président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la
Disposition de ses membres

L'i inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31
décembre 2023

Le rapport générale de la gérance

Le rapport spéciale de la gérance

Le texte du projet de résolutions présentées au vote des associés

Pereira Henrique
Zanzucchi Francine
Sereia Anolara

PH
SG
ZF

Puis elle rappelle que les associés ont été réunis à ce jour, heure et lieu à l'effet de délibéré sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

Ratification des convocations verbales

Lecture des rapports de la gérance

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Approbation des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966

Affectation des résultats

Quitus à la Gérance

Questions diverses

Monsieur le Président donne ensuite lecture

Du rapport général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de La loi du 24 juillet 1966

Il déclare ensuite la discussion ouverte

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations

Diverses observations étant échangées au sujet des différents comptes,
Les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir, les progrès réalisés
Sont évoqués

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, réunissant la totalité des parts sociales, reconnaît
Et déclare que c'est en plein accord avec chacun des associés que les règles
De convocation n'ont pas été observées, en donne décharge et ratifie les
convocations verbales

Reine Henique
Zuzucche Transine
Reine Ghislaine

PH
SG
ZF

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associé après avoir entendu la lecture du rapport général
De la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
et sur

Les opérations qu'ils reflètent

Approuve l'inventaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe dudit
Exercice tels qu'ils sont présentés et qui se soldent par un bénéfice de
27203€34

En conséquence elle confère quitus à la gérance de l'exécution de son mandat
Pour ledit exercice

Cette résolution est adopté à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spéciale
de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
Constate qu'aucune nouvelle convention de ce type n'est intervenue au cours
dudit exercice, seules les conventions préalablement approuvées se sont
poursuivies

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de 27203 €34 au
compte
Autres réserves

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du code général des impôts

Peireia Menuque
Zanquachi François
Guercia Ghidoni

PH
56
2 F

La collectivité des associés constate qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue dans la société à ce jour

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés constate conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts qu'aucune somme n'a été réintégrée fiscalement au titre des dépenses visées à l'article 39 dudit code

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié présentes à l'effet d'accomplir toute formalité dont il pourrait être requis relativement au présent procès verbal

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès verbal, signé après lecture par les associés présents

PH
BG
ZF

Peena Henrique
Sorena Christine
Zanguechi Francine